



Attestation de prise en charge des frais de déplacement

IMRA EUROPE S.A.S.
220 rue Albert Caquot, 06560 VALBONNE
Téléphone : 04 93 95 73 73
E-mail : hemery@imra-europe.com

Valbonne, le 1 avril 2026

Objet : Attestation de prise en charge des frais liés à la soutenance de thèse de Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) de M. Yuta NAKANO

Madame, Monsieur,

Par la présente, IMRA EUROPE S.A.S., représentée par M. Munehisa HORIGUCHI, Président, atteste prendre en charge l'ensemble des frais de déplacement liés à la participation des professeurs invités à la soutenance de thèse de Habilitation à Diriger des Recherches de M. Yuta NAKANO.

La prise en charge inclut :

1. Les frais de transport aérien (billets d'avion aller-retour) ;
2. Les frais d'hébergement (nuitées à l'hôtel) pendant la durée du séjour nécessaire à leur participation à la soutenance.

Ces dépenses seront réglées directement par notre entreprise ou remboursées sur présentation des justificatifs correspondants, conformément à nos procédures internes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

HORIGUCHI Munehisa
Président
IMRA EUROPE S.A.S.